

II. Répondre à un appel d'offres

A. Le dossier d'appel d'offres

Les informations suivantes sont tirées de l'appel d'offres de février 2007 pour l'édition, l'impression et la distribution de 10 ouvrages de CE1 et CE2 pour l'année scolaire 2007-2008 en Côte d'Ivoire. Chaque lot compte 450 000 exemplaires de livres de l'élève et 12 500 livres du professeur.

L'avis d'appel d'offres est disponible à la direction des affaires financières du ministère de l'Éducation nationale, au service des marchés publics, pour la somme de **100 000 FCFA**. L'appel est publié dans le journal des marchés publics.

Il est précisé que **les copyrights, les films et les CD sont la propriété exclusive de l'État**, qui se garde le droit de prêter par contrat ceux-ci pour exploitation. Les soumissionnaires doivent donc remettre ces éléments une fois la commande effectuée. Les adjudicataires payent d'ailleurs au ministère 6% de droits d'auteur, calculés sur le montant de l'offre pour le public, et sur le prix public net (hors remise libraire) pour les ventes aux établissements privés.

Une date de réunion d'information est annoncée.

L'adjudication est assortie d'un droit d'exploitation de 5 ans pour le secteur privé. C'est sur les ventes dans le privé que les éditeurs ont des marges substantielles, les prix fixés dans le cadre de l'appel d'offres étant très bas.

1) Les pièces à fournir

L'avis est composé notamment d'un règlement particulier d'appel d'offres (RPAO) qui précise les pièces à fournir et liste à chaque fois leur présentation (document daté, paraphé, complété, copie certifiée conforme, etc.).

Les pièces à fournir sont :

- les références du soumissionnaire ainsi que des attestations de bonne exécution des 5 dernières années pour l'édition de livres scolaires. Ces attestations sont délivrées par les entités ayant lancé des appels d'offres de fournitures scolaires et précisent que le soumissionnaire a bien rempli la commande passée. Un modèle est fourni en annexe ;
- les exemplaires de deux ouvrages scolaires de langue française publiés dans les 5 dernières années ainsi que leur ISBN ;
- une attestation bancaire de moins de 6 mois, qui précise qu'une banque est en bon rapport avec la société soumissionnaire ;
- un extrait du registre du commerce en rapport avec l'objet de l'appel ; un modèle de déclaration est fourni : forme juridique de la société, montant du capital, date d'inscription au registre du commerce, attestation de paiement des cotisations sociales, CV des dirigeants...
- une fiche de renseignements généraux, dont un exemple à remplir est donné (coordonnées, chiffre d'affaires, etc.) ;
- une déclaration faite par le soumissionnaire (i.e. une déclaration d'engagement personnel) ;
- des coordonnées complètes ;
- une attestation CNPS de moins de 3 ans (i. e. la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, chargée du recouvrement des cotisations sociales) ;
- une attestation des impôts de moins de 3 mois à la date de remise des offres ;

- un préfinancement bancaire au moins égal à 25 % du montant de la soumission. Un document signé de la banque certifiant un droit à un découvert du montant nécessaire est suffisant ;
- une maquette en blanc et une maquette d'unité type du contenu conformes aux spécifications des devis pédagogiques (i.e. les échantillons des leçons annexés au DAO édités et illustrés pour montrer les prestations du soumissionnaire) ou une maquette en blanc avec une maquette d'unité type intégrée pour le livre de l'élève ; une maquette type d'unité pour le guide pédagogique ;
- un certificat légalisé engageant le soumissionnaire à remettre les films et CD après la production ;
- un CV, authentifié dans une mairie et datant de moins de 3 mois, du directeur technique et de chaque maquettiste ;
- un planning des opérations ;
- une soumission timbrée à 1 000 FCFA par lot (un modèle est fourni, précisant le prix global proposé, le délai d'exécution, des informations sur le soumissionnaire) ;
- un cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (il s'agit d'un tableau des principaux postes de coûts à remplir) ;
- un détail estimatif et quantitatif (un tableau à remplir est fourni).

À tout ceci s'ajoute une **caution provisoire** (cf ci-dessous).

Une des conditions indispensables au succès de la soumission est que **le dossier d'appel d'offres soit complet**. Il est en effet impératif que tous les documents demandés soient présentés. Il faut **respecter également la présentation exigée** (date et signature, nombre de copies, etc.).

2) Les conditions à remplir

La particularité des appels d'offres de 2006 et 2007, financés par l'État lui-même, est qu'ils s'adressaient aux seules personnes morales établies en Côte d'Ivoire.

La liste des documents à fournir montre qu'il faut être inscrit au registre du commerce, que la société ait une activité en rapport avec l'appel (sans précision sur le rapport lui-même, ce qui laisse la possibilité à des non-éditeurs de soumissionner), qu'elle ait payé ses impôts.

L'article 4 précise le **montant de la caution provisoire, à fournir en plus**, et nécessaire à la soumission ; l'article 16 précise les capacités techniques et financières requises :

Article 4 :

- lot 1 : livre de Français CE1 et guide pédagogique Français CE2 : 8 141 250 FCFA ;
- lot 2 : CE2, même somme ;
- lots 3 et 4 : Mathématique CE1 et CE2 : 6 766 500 FCFA chacun ;
- lots 5 et 6 d'ECM, 5 772 000 FCFA chacun ;
- lot 7 d'Histoire-Géographie CE1 : 6 766 500 FCFA ;
- lot 8 d'Histoire-Géographie CE2 : 7 283 250 FCFA (car il y a en plus un guide pédagogique unique),
- lot 9 de Sciences et Technologie CE1 : 5 903 625 FCFA ;
- lot 10 de Sciences et Technologie CE2 (avec un guide unique en plus) : 6 420 375 FCFA.

Les cautions sont estimées en fonction des budgets que le ministère prévoit pour chaque lot. Concernant ces budgets, à chaque avis d'appel correspond une ligne budgétaire dont le numéro est précisé dans l'avis, qui permet de connaître l'estimation budgétaire de la Direction des marchés publics.

Article 16 :

- la société doit prouver qu'elle a réalisé les années précédentes un **chiffre d'affaires annuel au moins égal à la moitié du montant des lots** pour lesquels elle soumissionne¹⁵ ;
- elle doit par ailleurs fournir une **attestation de disponibilité de crédit bancaire** par lequel la banque s'engage à **préfinancer** le marché pour un **montant au moins égal à 25% du montant des lots**.

Techniquement, l'article 16 précise également que :

- le soumissionnaire doit avoir **déjà publié au moins deux ouvrages scolaires en langue française dans les 5 dernières années** ; il doit fournir un exemplaire de chaque ouvrage et leur ISBN. Il doit aussi remettre des **attestations de bonne exécution de l'édition des livres scolaires réalisés**. À défaut, **le directeur technique doit avoir une expérience de 5 ans au moins dans le domaine** (il doit fournir un CV certifié par une mairie) ;
- il doit fournir un **planning d'exécution** qui tienne dans les délais (8 mois pour l'appel d'offres de 2007) ;
- il doit avoir une **équipe éditoriale d'au moins 3 personnes** (dont il faut fournir les CV certifiés de moins de 3 mois), ayant des connaissances en matière de pédagogie et de psychologie des enfants, ayant déjà travaillé sur des manuels scolaires, et ayant la capacité d'être une force de proposition documentaire et scientifique pour le CNFPMD, qui rédige les contenus ;
- son équipe doit être composée également de **maquettistes ayant au moins 5 années d'expérience dans le scolaire** (dont il faut fournir les CV certifiés de moins de 3 mois).

Par ailleurs, les maquettes proposées doivent correspondre exactement à toutes les spécifications demandées.

Exemple d'entrée dans le secteur scolaire, les éditions Éburnie en 2002 : ayant travaillé au CEDA pendant 17 ans, Marie-Agathe Amoikon-Fauquembergue avait une expérience personnelle du scolaire qu'elle pouvait prouver. À l'époque, comme la commande concernait des ouvrages déjà existants, et que la Banque mondiale tenait vraiment à ouvrir la soumission à de nouveaux éditeurs, il y avait moins de conditions à remplir ; notamment, il n'était pas demandé d'avoir une équipe pédagogique. Elle crée sa maison d'édition fin 2001 et soumissionne en 2002 avec une attestation fiscale (déclaration fiscale d'existence), une attestation de préfinancement fournie par un ami, un capital personnel, et le soutien d'une banque locale, obtenu difficilement, en signant des clauses très engageantes, et pour un taux de 14,75%.

3) Les critères

Les deux critères de sélection des adjudicataires sont le **prix global et forfaitaire de l'offre et la maquette**.

¹⁵ Il semblerait que cette clause, très exigeante, ne soit pas à respecter impérativement si l'on fournit des attestations de bonne exécution par exemple.

Pour exemple, les soumissionnaires retenus en 2006 ont vendu les manuels scolaires de la classe de CP au prix unitaire de 450 à 600 FCFA. En 2007, les ouvrages de CE1-CE2 retenus étaient proposés à 395 FCFA jusqu'à 745 FCFA. Les guides pédagogiques retenus sont soumis à 408 FCFA jusqu'à 1850 FCFA.

Les exemples de maquette à fournir sont à créer à partir d'indications générales (esprit de la réforme, format des ouvrages, etc.), de spécifications de l'organisation et de la structuration des chapitres (rubriques, etc.), et d'un manuscrit d'une leçon. Pour le Français, par exemple, 8 pages d'unité type sont fournies, avec des textes, des questions, des indications sur les illustrations... Un CD est remis pour cela.

4) Calendrier de réponse et de règlement de la commande

La date limite de dépôt des offres est fixée à **un mois après parution de l'avis**, le 6 mars 2007. L'ouverture des plis est publique.

Le délai d'exécution est de 8 mois.

Ce calendrier ambitieux ne correspond pas forcément aux délais de tous les appels d'offres, et n'a finalement pas été respecté, l'ouverture des plis a été reportée d'un mois (après demande collective de report) et la réalisation de l'offre repoussée à la rentrée suivante.

Le règlement intervient en général après l'exécution de l'offre, donc après livraison, et peut intervenir bien après celle-ci : en mars 2008, CEDA-NEI n'avaient toujours pas été payés pour l'exécution de l'appel d'offres de 2006. Ces retards peuvent causer de grosses difficultés à des maisons d'édition dont l'assise financière ne permettrait pas tant d'attente.

Pour l'appel de 2007, un paiement échelonné est prévu, avec un règlement de 15% au BAT, un deuxième de 30% ensuite, etc.

Conclusion

La nécessité d'être inscrit au registre du commerce et d'être en règle avec les impôts semble une condition évidente demandée par l'État en garantie, mais tout éditeur ne les remplit pas forcément.

Les personnes qui soumissionnent **travaillent déjà dans l'univers scolaire**, que ce soit à titre personnel, en ayant travaillé dans des maisons scolaires, ou parce que leur maison d'édition elle-même publie pour ce secteur. Pour soumissionner à ces appels d'offres, on peut ainsi avoir commencé par répondre à des appels moins exigeants et avoir des attestations de bonne exécution, ou avoir d'abord publié des ouvrages scolaires agréés, par exemple, hors cadre de la gratuité et donc des appels d'offres.

Il faut par ailleurs avoir **un chiffre d'affaires suffisant** puisqu'il est censé être égal à la moitié du montant de la soumission, ce qui représente une somme très importante, et enfin avoir la **capacité d'une importante avance de fonds**, car l'État règle après l'exécution, parfois longtemps après. Le **recours au prêt bancaire** étant visiblement difficile, les banques ayant une mauvaise connaissance du secteur culturel et étant réticentes à prêter pour des marchés de l'État, cela exclut d'office bon nombre de professionnels intéressés.

Il paraît indispensable pour soumissionner d'avoir déjà préparé l'offre avant la sortie de l'appel, car il faut **1 mois à 1 mois et demi à un éditeur habitué pour répondre**, et les offres hors délais ne sont pas acceptées (du moins en théorie, et à coup sûr si on soumissionne pour la première fois). Pour exemple, la prise de contact avec des **banques** prêtes à s'engager (donc ayant déjà des relations avec la structure ou son dirigeant), la constitution d'une équipe prête à travailler en **PAO** comme des personnes ayant la capacité de travailler sur le contenu, la recherche des possibilités de ressources documentaires se préparent en amont.

Pour avoir une chance de proposer une offre concurrentielle, il faut également avoir des **contacts avec des imprimeurs** capables de remplir de telles commandes à des prix compétitifs (juger donc de leurs capacités commerciales et techniques), et étudier les possibilités et les coûts d'un des aspects très lourds de l'appel d'offres : **la distribution** (voir section E., partie II). Une bonne connaissance de ces différents domaines est importante pour proposer un prix global et forfaitaire cohérent.

Savoir quels prix sont pratiqués en général peut être également très utile. On peut s'adresser au ministère pour avoir le tableau des prix d'appels d'offres précédents. On peut aussi **faire le calcul à partir de la ligne budgétaire associée à l'avis d'appel d'offres**, que l'on peut demander également, et proposer une offre en dessous de ce budget dans une marge appréciable.

Des organismes comme l'Organisation internationale de la francophonie (l'OIF), soutiennent les éditeurs dans ces procédures. L'OIF a par exemple mis en place un fonds de garantie, des formations... (Voir partie III, A. pour le détail de ces soutiens.)

B. Le déroulement de la soumission

Cette partie donne quelques éléments quant au déroulement de la soumission à l'appel d'offres de février 2007 pour l'édition, l'impression et la distribution de 10 ouvrages de CE1 et CE2 pour l'année scolaire 2007-2008.

Pour ce deuxième appel, CEDA-NEI, Frat Mat éditions, éditions Éburnie, les PUCI, Les Classiques Africains ont soumissionné. La réception des dossiers devait avoir lieu le 5 mars 2007 mais a été ajournée d'un mois puis reportée à nouveau, à la demande de certains soumissionnaires.

La commission d'ouverture et de jugement des offres est composée du directeur des affaires financières (DAF) du ministère de l'Éducation (MEN), du sous-directeur des manuels et des kits scolaires, du directeur de la pédagogie et de la formation continue du MEN, du sous-directeur des marchés et de l'équipement de la DAF du MEN, du chef de service des marchés de la DAF du MEN, du contrôleur financier auprès de l'Éducation nationale. Les informations sont lues à haute voix. Les délibérations, en revanche, se font à huis clos.

Cette commission réunit des personnes qui travaillent, et sont en contact étroit avec les éditeurs soumissionnaires. Il ne s'agit donc pas d'une entité extérieure impartiale.

CEDA et NEI, fusionnés progressivement depuis 2004, ont soumissionné de manière croisée, sans jamais être en concurrence (chaque entité a soumissionné pour 5 lots). Les Classiques Africains ont soumissionné aux 4 premiers lots, les éditions Éburnie aux 6 premiers lots, les PUCI à 8 lots, Frat Mat éditions aux 10 lots.

Si on avait respecté le seul critère du prix le plus bas pour attribuer les lots, les éditions Éburnie auraient remporté les 6 lots auxquels elles avaient soumissionné, les PUCI les 2 autres auxquels les éditions Éburnie n'avaient pas soumissionné, NEI et Frat Mat éditions auraient eu 1 lot et CEDA n'aurait pas eu de lot du tout. Les mieux (moins) disants étaient en effet les éditions Éburnie et les PUCI, Frat Mat éditions venaient ensuite, puis NEI et CEDA. Mais les PUCI, deuxième moins disant après les éditions Éburnie, ont été écartées car elles n'ont pas donné leur bilan ni leurs attestations de bonne exécution, et n'ont pas fourni de caution bancaire, tout comme les Classiques ivoiriens.

Finalement le dépouillement des dossiers, qui dure en général 3 jours, a pris 3 mois cette année-là. À la même époque a eu lieu un changement ministériel, or le changement d'intervenant influe sur les dispositions prises.

NEI-CEDA a alors contesté la candidature des éditions Éburnie en avançant que cette maison n'aurait pas la capacité de remplir son offre : ses « prix cassés » leur permettaient de penser qu'elle n'allait pas arriver à satisfaire la commande. Mais lui retirer des lots aurait alors logiquement conduit à les attribuer à Frat Mat éditions, et non à CEDA-NEI. Les éditions Éburnie devaient un temps céder certains des lots qu'elles avaient gagnés, mais le raidissement des relations au cours de ces tractations ont été dissuasives. Finalement, elles ont conservé les 6 lots auxquels elles avaient soumissionné¹⁶, CEDA-NEI en ont reçu 3 et Frat Mat éditions 1.

Conclusion

La procédure d'appel d'offres telle qu'elle est décrite ici est précise et rigoureuse : critères d'attribution limpides, conditions de soumission très exigeantes – notamment, et peut-être surtout, sur les aspects financiers –, grand nombre de pièces justificatives à fournir pour constituer un dossier présentant toutes les garanties, calendrier fixé à l'avance, etc.

La réalité de la répartition s'en éloigne cependant. L'ensemble de cette procédure est en réalité marqué par l'intervention d'une forte composante relationnelle, dans un milieu où secteur privé et secteur public se côtoient, collaborent, et où les personnes interagissent.

La condition de soumission excluant les sociétés non établies en Côte d'Ivoire a dû contribuer à la décision de diviser l'appel en lots correspondant à des matières et des niveaux ; ces deux éléments sont en tout cas intimement liés et ont permis voire provoqué l'émergence de nouveaux éditeurs locaux scolaires : nul doute que sans l'une de ces deux règles, les filiales et les éditeurs français ou canadiens eux-mêmes, présents sur le marché scolaire ivoirien, auraient remporté seuls ces marchés, non seulement parce qu'ils auraient pu évincer les éditeurs locaux avec une offre plus avantageuse et en tout cas en donnant de meilleures garanties, mais parce que ceux-ci n'auraient même pas eu la possibilité de se présenter, n'ayant pas l'assise financière suffisante pour répondre à l'ensemble des lots, ni les capacités logistiques et techniques pour assurer le prépresse et la distribution d'un tel nombre de manuels.

¹⁶ Une clause de l'appel d'offres de 2006, que NEI-CEDA a fait enlever, précisait à l'origine que chaque adjudicataire pouvait recueillir au maximum 2 lots. Cette clause paraît intelligente dans le cadre de l'ouverture d'un marché, pour appuyer le développement de plusieurs entreprises. CEDA-NEI ont été pénalisés par ce retrait l'année d'après.

C. La réalisation de la commande, ses contraintes et ses difficultés

1) Le calendrier

Voici une comparaison d'un calendrier type pour l'édition, l'impression et la livraison de specimens¹⁷ d'un manuel scolaire en France et celui d'un manuel en cours de réalisation pour l'appel d'offres de février 2007 en Côte d'Ivoire :

Les opérations	France	Côte d'Ivoire
Recherche d'auteurs, constitution des équipes, élaboration du concept	À réception du programme ; juin en général	À réception de l'appel : février 2006
Réception des manuscrits	Septembre-octobre	À adjudication
France : Travail sur les manuscrits et première mise en page Côte d'Ivoire : expérimentation relecture, propositions de changements et première mise en page	Septembre-décembre	Septembre-décembre
Recherche iconographique	Octobre-février	Février-avril
Premières épreuves : France : correction typographique et des auteurs Côte d'Ivoire : travail avec l'équipe pédagogique du ministère	Noël, janvier	Février-Mars
Intégration des corrections + conception cartographiques et des illustrations + intégration de l'iconographie	Janvier-février	Mars-avril
Demande de droits de reproduction des textes et photos	Janvier-février	Avril
Deuxièmes épreuves : correction typographique et des auteurs	Février	Avril
Intégration des corrections + de l'iconographie, de la cartographie, etc.	Février-mars	Mai
Conception des pages périphériques et documents promotionnels	Février-mars	
Constitution/mise à jour des fichiers d'adresses des écoles et des noms des professeurs	Mars	Remis par le ministère
BAT	20 mars	Mai-juin
Impression	Mars-avril	Juillet-août
Livraison	Des specimen : mai	Septembre

¹⁷ Puisque nous livrons un exemplaire à chaque professeur, gratuitement, de nos publications et que l'achat se fait ensuite, selon le mode que la région aura choisi pour la gratuité, par les élèves auprès des libraires à partir de cartes à puces ou de chèques-livres, ou par les établissements faisant des commandes groupées auprès des libraires ou des grossistes.

2) Le budget

Les maisons d'édition de Côte d'Ivoire ont des procédures d'élaboration des manuels scolaires très différentes les unes des autres (certaines font faire le prépresse par un éditeur étranger, d'autres la totalité de l'édition et de l'impression, d'autres travaillent en partenariat, d'autres encore sont autonomes...) et il n'est pas possible de fournir un comparatif des frais moyens de prépresse (donc sans l'impression, la distribution ni les droits d'auteur) engagés dans l'édition d'un manuel scolaire en France et en Côte d'Ivoire.

On peut imaginer que, pour un manuel de 176 pages pour une classe de primaire, le prépresse coûte entre 25 000 et 50 000 euros/16 500 000 et 33 000 000 FCFA (création de la maquette, édition, corrections, recherche iconographique, création des illustrations, droits textes et photos, infographie, photogravure, mise en pages). À cela s'ajoutent tous les frais de structure, les frais de matériel, etc.

L'impression varie en fonction du tirage, du nombre de pages, et du papier ; elle reste le plus gros poste de coûts.

3) Les étapes : l'exemple du livre de Français pour le CE1 des éditions Éburnie

Cette maison d'édition est composée d'une équipe d'une quinzaine de personnes, qui est renforcée aujourd'hui : la directrice, 1 commercial assisté de plusieurs personnes, 1 comptable, 2 techniciens chevronnés aidés pour répondre à cet appel de 6 lots de 2 autres personnes, 1 infographiste free-lance, 8 personnes formant 3 équipes pédagogiques, et plusieurs secrétaires.

Le groupe ministériel compte 3 personnes par matière.

La création d'un manuel scolaire demande de mener de front plusieurs activités prises en charge par des personnes différentes. Il est donc important de suivre de très près l'évolution des différentes tâches, et d'avoir pour chaque ouvrage un rétroplanning précis et remis à jour régulièrement.

Dans un premier temps, le texte initial et des crayonnés des illustrations, conçus par l'équipe pédagogique de l'institut pédagogique national, le CNFPMD, sont fournis par le ministère. Il faut parfois d'abord saisir le manuscrit : pour l'appel d'offres de 2007 il fallait ainsi saisir le manuscrit du Français, des Maths et de l'ECM de la classe de CE2. La maquettiste (une pour deux manuels) procède à un premier coulage des textes et au positionnement des illustrations. Le ministère met ensuite en place une expérimentation en classe qui dure un mois, au frais de l'éditeur. L'équipe pédagogique du ministère se rend sur le terrain, où des professeurs sélectionnés testent dans leur classe les manuels en préparation.

Après le retour de l'expérimentation, les corrections issues de celle-ci sont intégrées. L'équipe pédagogique de la maison d'édition liste alors les problèmes qui apparaissent : la pagination n'est pas respectée, certains exercices font doublons, des passages ne sont pas cohérents par rapport au reste de la leçon¹⁸, des images sont prévues en portrait mais devraient être

¹⁸ La formation par compétence n'est pas encore totalement maîtrisée par les équipes, des hésitations et des retours, de nouvelles propositions ont donc lieu. Le ministère a d'ailleurs insisté dans l'avis d'appel pour que l'éditeur soit une force de proposition dans le domaine du contenu également.

présentées plutôt en paysage... L'équipe pédagogique reprend le texte et la mise en page, et fait des propositions (ils proposent des coupes ; d'autres exercices, de nouvelles mises en page ou de nouvelles spécifications pour l'élaboration des images, etc.). Elle justifie tous ses choix pour présenter ensuite ce dossier au ministère.

En parallèle a lieu la confection des illustrations. C'est aussi une des attributions d'une équipe du ministère, rémunérée par l'éditeur. Faute de moyens en formation et matériel, ces illustrateurs font tout à la main, dessinent sur Canson, colorient à la gouache et au colorex, encrent ensuite à l'encre de Chine. Le résultat est scané, et retouché au besoin, à la maison d'édition, dont le matériel est par ailleurs des plus modernes. Après avoir travaillé 15 jours à Cocody, les illustrateurs sont envoyés à l'intérieur du pays, pour travailler plus intensément. Ces frais sont pris en charge par la maison d'édition. Il y a 700 illustrations à faire pour les 6 ouvrages, en 45 jours, d'où une certaine urgence.¹⁹ Lors de l'intégration des images, d'autres difficultés apparaissent, également soulevées, avec des propositions de solution, dans le dossier présenté au ministère.

De nombreux aller-retour ont ainsi lieu entre l'éditeur et ce dernier (l'équipe de rédacteurs et la responsable des contenus pédagogiques). C'est la responsable des contenus du ministère qui, en dernier lieu, valide ou refuse une modification. Pour ne pas perdre de temps, les deux équipes pédagogiques ont travaillé ensemble au siège des éditions Éburnie pour l'appel de 2007.

De nombreuses relectures ont lieu ensuite, pour assurer la correction ortho-typographique, vérifier la cohérence du contenu...

Toutes ces étapes ont pour fonction de faire respecter le programme national, de s'assurer de la qualité et de la scientificité du contenu, de la faisabilité des exercices, de la pédagogie de la présentation, de la cohérence de la progression, etc.

Les épreuves finales sont transmises au ministère qui signe le bon à tirer.

Impression²⁰ et livraison en stocks : les capacités des imprimeurs locaux sont bonnes mais le **problème d'approvisionnement en papier et de sa taxation très élevée** persiste. Ainsi NEI a imprimé ses manuels chez MICI et ROTOCI en 2006, mais a dû faire faire une partie de l'impression à Dubaï à la fin.

Les éditions Éburnie avaient imprimé la même année à l'île Maurice, en Italie, en Espagne ; cela implique de compter un laps de temps pour le transport des marchandises mais aussi des tractations diverses avec les autorités douanières, ce qui peut être coûteux et prendre du temps.

Frat Mat éditions imprime à l'imprimerie du groupe auquel elles appartiennent.

Ces éditeurs doivent par ailleurs avoir des capacités logistiques certaines pour gérer une arrivée massive de manuels (système de gestion, informatique, entrepôt...). Les éditeurs ayant une activité de distribution sont ainsi avantagés pour mettre en œuvre cette partie de la commande.

¹⁹ Pour d'autres manuels, il faut trouver des photographies ; la recherche et la demande de droits peuvent être aussi longues que la création d'images.

²⁰ Il faudrait étudier plus avant cet aspect des appels d'offres, qui n'est pas détaillé ici.

Conclusion

Du côté des éditeurs, comme vu plus haut, avoir travaillé dans le secteur, être bien formé et avoir une bonne équipe est un préalable non suffisant : il faut également disposer de fonds conséquents.

Quant aux manuels eux-mêmes, le critère du plus bas prix peut induire une qualité médiocre. Si ceux-ci souffrent nettement de ne pas avoir de couverture cartonnée et sont imprimés sur un papier qui ne résiste pas bien au temps, l'impression locale en 4 couleurs est d'assez bonne qualité. La durée d'un livre sans couverture cartonnée et imprimé sur un papier de moindre qualité est cependant réduite par rapport aux manuels correspondant aux standards français (de 3 ans pour les uns à 5 ans pour les autres). La nécessité de renouveler les livres plus régulièrement et le surcoût occasionné ont dus être pris en compte dans ces choix de fabrication précisés dans l'avis d'appel d'offres.

En ce qui concerne **la procédure d'élaboration des manuels scolaires**, on peut noter des **postes de coûts importants** qui pourraient être réduits. La multiplication des intervenants par la collaboration de deux équipes pédagogiques peut sembler coûteuse et inutile. Les multiples relectures et validations par un petit nombre de personnes sont source d'engorgement et donc de ralentissement du processus d'élaboration des manuels. La méthode de création traditionnelle des illustrations est également coûteuse et lente.

Le **contrôle total du ministère** sur les contenus peut enfin sembler être une responsabilité lourde et coûteuse qu'il pourrait remettre au secteur privé, d'autant plus que cela provoque un manque de liberté qui lui-même a pour conséquence un manque de créativité du secteur privé.

La relative jeunesse de l'Éducation nationale, son manque de capacités financières au regard de la tâche à accomplir, la nécessaire progression du professionnalisme qui en découlent tant du côté des concepteurs-rédacteurs des programmes et des éditeurs scolaires que des instituteurs et professeurs, le manque relatif de formation par rapport à ce qui serait nécessaire dans tous ces domaines sont autant de causes ayant donné lieu à ce choix du contrôle des contenus et de la participation prégnante de l'État à l'élaboration de manuels scolaires. Ce modèle est compris toutefois comme une transition vers une libéralisation de ce secteur de ce point de vue.

Un exemple montre la pertinence de cette méthode : les manuels sont des outils très directifs car ils sont suivis intégralement par les professeurs en classe, leur progression définit strictement ce qu'ils vont faire au cours de l'année et ils la respectent pour la plupart intégralement. Ce sont donc les manuels qui font le cours et non l'enseignant, qui a souvent eu une formation assez courte du fait des besoins grandissants en professeurs²¹. Les manuels n'étant pas des outils de piochage comme ils peuvent l'être en France pour les professeurs qui composent leur cours dans une grande liberté pédagogique, il est donc capital qu'ils soient d'un contenu irréprochable.

Or, malgré le mode de production laissant peu de place au hasard (conception et suivi des contenus par le ministère, expérimentation en classes, etc.), en visite dans une classe de CP

²¹ D'ailleurs, le besoin en formation généré par la réforme des programmes est un des plus gros problèmes : il faut changer la formation initiale à l'ENS (pour les professeurs) et dans tous les CAFOP (Centres d'animation et de formation pédagogique, pour les instituteurs), et assurer une formation continue aux 50 000 instituteurs et à 16 à 18 000 professeurs.

utilisant le cahier d'application toutes matières de NEI (2006), j'ai pu m'apercevoir des difficultés occasionnées par des erreurs figurant sur le livre : les élèves devaient par exemple utiliser le signe « < » et l'écrire entre les chiffres : 9 ... 5 ... 3. L'inversion des chiffres rendait impossible l'exercice²². Si le professeur peut rectifier occasionnellement, la présence de ce genre d'erreurs, associée à la difficulté de certains exercices (exemple : entourer le nom de son pays, de sa capitale, reconnaître l'hymne national, alors que « Yamoussoukro », « Côte d'Ivoire » et « l'Abidjanaise » sont des mots difficiles) n'est pas sans conséquence dans une telle pratique d'utilisation suivie des manuels en classe.

En ce qui concerne **le manque de créativité du secteur privé**, observé (et regretté) par le ministère lui-même, il est clair que le contrôle total du contenu par ce dernier ne permet que peu aux professionnels du livre d'en faire preuve. Toutefois, la nécessité pour les éditeurs désirant soumissionner à un appel d'offres, voulue par le ministère, d'**avoir une équipe pédagogique propre est un bon préalable au développement d'un service éditorial dans une maison d'édition.**

Pour l'heure, les activités proprement éditoriales y sont réparties entre la direction, des secrétaires, des techniciens pour la PAO, ou sont dévolues à un éditeur étranger. **Il n'y a pas, à proprement parler, dans les maisons d'édition, de responsable éditorial, de responsable d'édition, d'assistant éditorial...** La professionnalisation du secteur ira avec le développement de son activité, et de là naîtra sa créativité. Dans le scolaire, l'existence d'équipes pédagogiques en est le premier pas, essentiel. (Voir propositions et possibilités partie III, section A.)

D. L'avenir : l'appel d'offres sur crédits de la Banque mondiale

Après quelques années de retrait des investissements de la Banque mondiale, dans le secteur éducatif ivoirien, une reprise d'accord de crédits est en cours pour poursuivre la politique de gratuité des fournitures et des manuels scolaires. L'appel d'offres de 2008 pour les classes de CM1-CM2, ainsi que celui de la réimpression des manuels de CP par la suite, devraient être organisés sur crédits de la Banque mondiale et donc selon ses conditions. Dans le prolongement de ce qui a été fait pour le primaire, des programmes scolaires sont élaborés pour le secondaire, et il va falloir également financer la production et la distribution de nouveaux manuels conformes à ces programmes.²³

L'« appel d'offres ouvert international » (AOI) sur lequel fonctionnent les crédits de la Banque mondiale indique qu'« en vue d'encourager la concurrence, la Banque autorise les entreprises et les ressortissants de tous les pays à offrir des fournitures, des travaux et services [...]. L'Emprunteur ne peut refuser ni la préqualification ou la post-qualification d'une entreprise, ni sa candidature, pour des motifs autres que les capacités et les ressources dont dispose cette entreprise pour exécuter le marché »²⁴.

²² Et pour une classe de CP, il paraît ambitieux d'imaginer que l'élève reproduise ces chiffres, les écrive dans le bon ordre et insère le signe <, d'autant plus que la consigne ne l'indiquait pas.

²³ Pour l'instant, les programmes des classes de 6^e, 5^e ont été élaborés. Des guides d'utilisation des manuels agréés ont été distribués aux professeurs et des cahiers d'intégration ont été produits et donnés aux élèves. Les programmes de la classe de 4^e seront mis en œuvre à la rentrée 2008-2009.

²⁴ Cf *Directives passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'AID*, version révisée, octobre 2006.

L'ouverture internationale du prochain appel d'offres pourrait pénaliser les éditeurs émergents en les mettant en concurrence avec des éditeurs français, canadiens, en tout cas étrangers, qui ont des capacités supérieures et les moyens d'asseoir leurs revenus sur une politique de présence à plus long terme. Des professionnels ayant d'autres activités que l'édition pourraient également soumissionner puisque l'appel consiste en 3 activités différentes, l'édition, l'impression et la distribution.

Cela dit, le même document d'où est tirée cette citation précise d'emblée « la volonté de la Banque d'encourager les entrepreneurs et les fabricants du pays emprunteur ». De ce fait, celle-ci autorise une clause de « préférence en faveur des **fournitures** fabriquées dans le pays de l'Emprunteur » et une clause de « préférence en faveur des **entrepreneurs** du pays de l'Emprunteur ».

La première précise que, selon certaines conditions, on peut ajouter 15% du prix CIP (=port payé) à la proposition de fournitures étrangères par rapport au prix proposé pour des fournitures locales.

La deuxième indique que, sous certaines conditions²⁵, une marge de préférence de 7,5%²⁶ pour les entrepreneurs du pays (i.e. **on ajoute 7,5% au montant de l'offre des entrepreneurs n'étant pas du pays**) peut être appliquée ; il faut **que ceux-ci en fassent la demande** au stade de la préqualification et/ou de l'appel, que cela soit précisé dans le dossier d'appel, et que les entrepreneurs aient donné tous les renseignements nécessaires à l'appréciation de leur requête (information sur les structures de leur capital, etc.).

Si la Banque mondiale inclut donc bien dans ses considérations la composante nationale, elle n'en fait pas une priorité, tout au plus une concession.

Il est étonnant que l'aide sous forme de crédits, mais aussi d'accompagnement politique, n'intègre pas d'emblée la nécessité de faire émerger, de pérenniser ou de développer une chaîne du livre locale performante, garante d'un développement durable d'une des branches essentielles de l'industrie culturelle²⁷. À quoi bon s'endetter si cela revient à développer les marchés d'entrepreneurs ne prenant pas part au développement interne durable du pays, n'employant pas de gens du pays et ne lui payant pas d'impôts ? Pourquoi la participation au développement d'une activité locale ordonnée n'est-elle pas, même, la condition initiale et essentielle de ces appels d'offres ? Cette ouverture à l'international est-elle conçue comme une solution transitoirement plus efficace ? moins chère ?

²⁵ Précisions cf même document.

Une étude plus approfondie pourrait porter sur le détail d'un appel d'offres sur crédits de la Banque mondiale (la manière de s'en informer, d'y répondre, etc.), et sur une comparaison des divers appels dans plusieurs pays. L'abonnement permettant de recevoir les appels d'offres internationaux sur les sites **DG Market** coûte au minimum 500 dollars par an pour 10 appels par mois (<http://appel-d-offre.dgmarket.com/eproc/subs.do>), mais on peut gratuitement s'inscrire pour recevoir des avis d'appels par alerte e-mail. Le site **UN Development Business** semble toutefois plus apprécié par les fournisseurs pour sa fiabilité (<http://www.devbusiness.com/subscriptioninformation.asp>). On peut avoir des informations sur les opportunités d'appels sur le site de la Banque mondiale, en cliquant sur l'onglet **Projects & Operations**> **Pipeline Projects**.

L'APNET ou l'AEI, ou même l'OIF, seraient des relais utiles de ces avis d'appels auprès des éditeurs en souscrivant un abonnement collectif.

²⁶ Ce chiffre est évalué et varie en fonction des pays.

²⁷ Cf à ce sujet la **convention de l'Unesco sur la diversité culturelle de 2005**, qui met en avant cette composante essentielle qu'est l'existence d'industries culturelles nationales indépendantes.

Des solutions sont avancées pour favoriser nettement l'industrie locale, notamment par l'OIF : est proposé **que les éditeurs locaux puissent proposer une offre qui soit 15% plus chère, voire plus, pour que le soumissionnaire étranger ne soit choisi que s'il a une offre définitivement très économique pour l'État ; est avancée aussi l'idée que la coédition avec un éditeur local²⁸ puisse être obligatoire et non plus recommandée.**²⁹

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, tout cela ne paraît plus de mise. En effet, les éditeurs émergents ont su montrer qu'ils arrivaient à répondre aux appels d'offres, peut-être mieux que des éditeurs français ou canadiens, plus éloignés des réalités du pays³⁰ et moins concernés par la bonne distribution des produits.

Par ailleurs les problèmes rencontrés lors de la réalisation des précédentes offres (comme la distribution) ne seront pas résolus avec la soumission d'un éditeur étranger.

Enfin, le développement d'une production locale et diversifiée de livres scolaires, mais aussi parascolaires, de littérature jeunesse, de référence, universitaires, grand public, etc., ne peut passer que par la possibilité pour les éditeurs locaux d'avoir des marchés scolaires de l'État sur la durée (c'est strictement de cette manière que CEDA et NEI ont pu développer leur catalogue). C'est donc le développement de l'industrie culturelle du livre de la Côte d'Ivoire qui est concerné par les conditions de soumission des futurs appels d'offres rédigés par le ministère de l'Éducation, de concert avec la Banque mondiale.

Pour l'instant les manuels qui devront être remplacés sont des ouvrages de CM de la collection « École et Développement » de CEDA-NEI et, dans le secondaire, des manuels agréés qui sont pour la plupart des ouvrages de CEDA-NEI (en coédition avec Edicef et Hatier International), Edicef (en Français notamment), Hatier International (en Sciences), Nathan International (en Anglais)... La généralisation du recours aux appels d'offres contrevient fortement aux intérêts de ces maisons, du fait de l'apparition d'éditeurs locaux. Or elles peuvent défendre avec force leurs propres intérêts auprès des instances intervenant dans ce processus. Étant de longue date sur ces marchés, elles peuvent également faire valoir leur expérience pour être privilégiées dans l'attribution des lots des appels.

Une concertation est prévue au sujet des futurs appels d'offres entre le ministère de l'Éducation et l'ASSEDI.

Cette association a un rôle fort à jouer dans ce domaine (et bien d'autres, cf partie III, sections A et B) ; elle a les moyens de constituer un dossier de requêtes argumentées et de propositions concrètes pour être un acteur de poids dans l'élaboration des appels d'offres. Étant sous tutelle du ministère de la Culture et représentant des éditeurs scolaires également, elle est particulièrement bien placée pour défendre les intérêts culturels qui sont en jeu dans l'élaboration de la future procédure d'appels d'offres.

²⁸ *L'avenir des maisons d'édition étrangères sur ces marchés est à mon sens, à moyen terme, et malgré toutes les difficultés que cela implique pour elles, dans la coédition avec un éditeur local, mais aussi, à plus long terme, dans l'implantation de filiales ou le rachat de maisons d'édition locales.*

²⁹ Mais une coédition peut être une source de revenus à court terme, et devenir un miroir aux alouettes sur le long terme si elle ne prévoit pas un transfert de compétences organisé et un partage des coûts, des bénéfices et des tâches en toute transparence.

³⁰ Les contenus des manuels sont aujourd'hui élaborés de concert entre le ministère et l'éditeur, ce serait une régression qu'ils reviennent dans les attributions d'un éditeur étranger.

Espérons que la concertation sera fructueuse et marquera l'avènement d'un modèle ivoirien ayant comme critère le développement durable, c'est-à-dire local, de ses ressources culturelles livresques.

E. La distribution et la librairie

La distribution est le point noir habituel de l'approvisionnement en manuels scolaires. La gratuité a totalement transformé le processus d'acheminement des manuels scolaires dans les écoles publiques, et a eu ainsi un impact retentissant sur l'activité de la librairie.

1) La distribution dans les établissements publics

En 2002, pour le premier appel d'offres lié à la gratuité des manuels scolaires, un GIE de libraires (Distrimag) s'était formé pour assurer la distribution des livres. Au départ il était constitué d'environ deux cents sociétés, vite réduites à moins de cinquante (le marché fructueux du scolaire crée effectivement des vocations provisoires dans le métier de la librairie). Les libraires avaient des comptes chez les éditeurs avec une remise de 15 %. Les éditeurs livraient à un entrepôt et le GIE prenait en charge l'ensemble de la logistique, de la location de l'entrepôt à la saisie des listes fournies par le ministère, puis au colisage et à l'acheminement via un transporteur. Le transporteur choisi distribuait du riz dans les cantines scolaires³¹.

En 2006, le système du GIE n'a pas été renouvelé, pour diverses raisons. Il y a eu de grosses difficultés de livraison. Les informations données pour la livraison étaient pour une part erronées. Ce point de l'approvisionnement en manuels gratuits pose en effet un certain nombre de problèmes : le ministère envoie des demandes d'information auprès des inspecteurs et dans les écoles, mais elles ne remontent pas toujours ou ne sont parfois pas remplies correctement. L'adresse exacte de l'école, le nombre de classes, leur niveau, le nombre d'élèves par classe, ne sont parfois pas à jour. Du coup il manquait des livres dans certains endroits alors qu'il y en avait trop à d'autres (et ils n'étaient pas forcément retournés...) ; il a fallu passer deux fois dans certaines zones, ce qui a multiplié d'autant les coûts de livraison. Les libraires ont par ailleurs été payés 1 ou 2 ans plus tard, ne sont pas tous rentrés dans leurs fonds (le taux de remise était peu élevé ; par ailleurs, certains avaient des dettes envers CEDA-NEI, qui les leur ont décomptées en les payant).

Finalement le ministère a demandé aux libraires de signer une lettre de désengagement et ce fut aux éditeurs, pour les appels d'offres suivants, de prendre en charge la distribution.

Beaucoup de librairies ont fermé leur porte depuis, et l'impact de la gratuité et de l'approvisionnement par les éditeurs eux-mêmes n'est pas à négliger, même si les troubles qui ont secoué le pays et les pillages qu'ils ont occasionnés sont aussi une raison de ces fermetures. De fait, les 400 points de vente que comptait la Côte d'Ivoire se sont réduits aujourd'hui comme peau de chagrin.

³¹ Cf le Programme d'alimentation mondiale (PAM) du Programme des Nations Unies pour le développement (le PNUD).

Si elle a **un sens indéniable** face à une situation d'urgence liée à la paupérisation de la population et au besoin de scolarisation massive, la gratuité, avec une distribution dans les écoles, a aussi pour effet d'éloigner les élèves du public (et leurs parents) des librairies, où ils n'ont plus aucune raison d'aller, même à la rentrée des classes. L'impact est économique, mais aussi social : l'accès à la lecture et au livre est loin d'être facilité par cette mesure. C'est l'image du livre qui pâtit également de sa fourniture à titre gratuit, et le fait qu'il soit prêté lui donne un statut peu propice à l'appropriation et à l'éveil du désir d'en utiliser en autonomie.³²

Pour en revenir à la distribution, elle est une contrainte de plus pour l'éditeur soumissionnaire, dont ce n'est pas le métier. Voici le témoignage de la directrice des éditions Éburnie à ce sujet : « Ce sont d'abord des 40 tonnes qui vont à l'intérieur du pays, puis des camions plus petits. Certaines écoles sont accessibles par pinasse [...]. C'est le ministère qui se charge d'avoir les bonnes adresses, mais des écoles n'ont pas le téléphone [...]. On a confié aux inspecteurs de l'enseignement primaire le soin de répartir les manuels. Certains ont alors demandé aux écoles de venir chercher les manuels, sans contrepartie financière, alors que c'était prévu et payé. Des cas de revente aux parents (malgré le fait qu'il soit précisé en couverture qu'il s'agit d'un exemplaire gratuit), parfois par les directeurs d'école eux-mêmes, ont aussi été recensés. »³³

Pour une maison d'édition indépendante comme les éditions Éburnie, cet aspect de l'appel d'offres est une lourde tâche, onéreuse, peu rentable, dont elle se passerait aisément.

Enfin, de fait, la distribution dans les écoles accuse de gros problèmes de délais (les manuels comme les kits scolaires³⁴ arrivent bien après la rentrée des classes, et parfois n'arrivent pas), et s'accompagne d'un achat par un certain nombre de parents de livres et de kits, même dans le secteur public.

³² À ce sujet, plus d'efforts pourraient être faits dans les manuels pour inciter à la lecture d'autres types d'ouvrages. En France, les manuels de français du collège proposent des images des couvertures des livres, cultivent le rapprochement avec la production destinée à ce public hors de l'école... L'attractivité des manuels (recours au jeu, présentation de personnages récurrents, devinettes et blagues) pourrait être également largement développée.

³³ Les difficultés pour faire vivre un grand nombre de personnes sur un salaire de fonctionnaire (même si celui-ci est déjà bien supérieur à ce qu'on peut trouver ailleurs, entre 150 000 FCFA pour un instituteur et 300 000 FCFA pour un professeur) sont une cause de pratiques de rémunération de différentes prestations par les professeurs, surtout dans les plus grandes classes : cours de soutien, vente de support de cours « maison »...

³⁴ Ces kits, distribués gratuitement aux élèves du primaire (2 millions d'exemplaires), sont composés d'une ardoise, de craie, d'une gomme, d'un cahier, de stylos, d'une règle, de matériel géométrique. Divers organismes et programmes financent des appels d'offres internationaux pour la distribution de ces fournitures (PNUD, Unicef, BM dans le cadre du PASEF, BAD...). *Là aussi il serait bon de s'appuyer davantage sur les capacités locales en vue de développer celles-ci durablement, et pour ce faire de réguler la soumission en choisissant de préférence des fournisseurs et des distributeurs locaux, tout en écartant les professionnels d'autres secteurs, comme les éditeurs eux-mêmes. Selon la revue du Centre du commerce international, à l'initiative du programme « Acheter en Afrique pour l'Afrique », chaque année, les Nations Unies consacrent US \$ 3,6 milliards à l'aide pour l'Afrique, et la filière locale ne représente que 10% des achats.*

Conclusion

La distribution à la charge des éditeurs a donc pour conséquence d'évincer la librairie, de couper le contact entre les élèves et les librairies³⁵ et d'évincer également des éditeurs qui n'auraient pas l'assise financière suffisante pour assurer cette partie logistique des appels d'offres.

Il serait important de réintégrer la librairie dans la distribution gratuite de manuels scolaires, en leur accordant un taux de remise propre à rentabiliser l'opération, quitte à ce que cette solution soit moins économique. (Voir propositions et suggestions partie III section B.)

À défaut, une politique en faveur du développement d'entreprises de distribution privées devrait être engagée pour que les éditeurs puissent travailler avec eux au lieu de s'improviser distributeurs.

2) Les écoles privées

Dans le privé, les livres restent achetés par les parents, comme pour le secondaire. Les éditeurs ont des contrats d'exclusivité de 5 ans sur ce secteur quand leur offre a été acceptée pour le secteur public. Ils vendent 40 à 50% plus cher les manuels, avec une remise aux libraires de 25-30%. Un livre de CP revient ainsi à 1500 FCFA environ, 800 FCFA pour les cahiers d'application. Ces prix augmentent beaucoup pour le secondaire, où les livres sont vendus entre 3 000 et 6 000 FCFA. Les ventes du primaire ne décroissent pas beaucoup d'année en année, du fait de l'augmentation de la population et de la scolarisation. Ce marché reste donc très rentable, avec des ventes annuelles, pour les matières principales, allant de 200 000 la première année à 150 000 ensuite.

La concurrence, pendant la période de rentrée scolaire, de librairies improvisées (vendeurs informels parfois itinérants ou magasins faisant une place sur leurs étals pour les livres à cette époque) représente un gros manque à gagner pour les libraires car ils s'approvisionnent directement auprès des éditeurs. Payant comptant et acceptant un taux de remise beaucoup plus bas, ils sont parfois même servis au détriment des libraires qui ne sont pas servis pour cause de rupture de stock.

Le marché de l'occasion est aussi extrêmement développé, et il semblerait que le piratage soit également une pratique.

En dehors du fait que cela fragilise la librairie qui travaille à la diffusion du livre toute l'année et qui a besoin de cette manne du scolaire, ces pratiques coupent le lien potentiel entre les clients et d'autres livres qu'ils verraient dans les librairies.

³⁵ Cela dit, on ne renouvelle pas les manuels tous les ans et une véritable politique de la lecture ne peut s'appuyer sur la seule rentrée scolaire.

Conclusion

Dans le secteur privé, la librairie rencontre d'autres difficultés : la concurrence du secteur informel en période de rentrée est un manque à gagner important. Cela pose également le problème de l'accès des élèves et de leurs parents aux livres non scolaires.

La mise en place d'un véritable cadre juridique légiférant sur l'ensemble de la chaîne du livre serait une première solution à apporter à ces problèmes. L'ASSEDI a participé aux travaux d'élaboration d'une politique du livre et d'un cadre législatif ; il lui reviendrait de travailler désormais de concert avec l'association des libraires à leur concrétisation (cf section C de la partie III).